

**Relevé de conclusions : Comité technique Aides financières
et accompagnement du PDALD
4 novembre 2010**

Présents : V. VUITTON, S. REYNAUD-WINIARSKI, V. MASSON, MF. GAUME, O. GUILLOT, C. DEVILLERS.

Excusés : D. HENEULT, N. BERUT

Ordre du jour :

- 1/ Retour sur les bilans ASLL 2010
- 2/ DAAP : travail sur la communication
- 3/ Questions diverses

1. Retour sur les bilans ASLL 2010 :

Au 30 septembre, les bilans intermédiaires des conventions et marchés d'ASLL sont les suivants :

ASSOCIATION	Territoire	Type de mesures	Coût	TOTAL	ETP mobilisés	Réalisé au 30/09/2010
Pierre VALDO	Loire	10 suivis simples mensuels	161,50 €	19 380,00 €	?	14
RENAITRE	St-Etienne	8 suivis simples mensuels	161,50 €	17 713,80 €	0,28	8
		6 baux glissés	368,30 €			4
	Forez	10 suivis simples mensuels	161,50 €	17 440,00 €	0,4	2
		2 suivis public 5	282,50 €			1
ANEF	St-Etienne + GOP + Forez	37 suivis simples mensuels	161,50 €	161 311,00 €	2,5	52
		21 suivis public 5	282,50 €			17
		50 baux glissés	368,30 €			49
ADSEA	Roannais	24 suivis simples mensuels	161,50 €	60 072,00 €	1	12
		4 suivis public 5	282,50 €			4
ARIV	Loire	30 suivis simples + 20 renforcés		51 000,00 €	?	

Les données concernant les 2 PACT et l'ASL ont déjà été transmises dans le cadre des bilans MOUS.

VALDO : il est à noter que comme l'année dernière le nombre de mesures réalisées est supérieur à l'objectif. Cette année, les mesures sont courtes (3 mois en moyenne) et concernent surtout des

	<p align="center">Direction des politiques sociales</p>		<p align="right">Page 2 sur 2</p>
---	--	--	--

familles. Un des objectifs principaux de cette mesure est l'appropriation de la langue française et l'accompagnement dans les démarches administratives.

RENAITRE : l'objectif n'est pas atteint sur le Forez mais cela peut s'expliquer par le fait que l'association a repris les mesures auparavant effectuée par l'ADSEA le 1^{er} mai 2010. L'association souhaitant poursuivre cette mesure, il est proposé d'organiser des réunions d'information avec les travailleurs sociaux afin d'augmenter le nombre des orientations.

ANEF : un courrier a été envoyé au CG avec copie à la CAF et à la DDCS car l'association souhaiterait une prise en charge financière plus importante concernant :

- la compensation du coût du départ à la retraite de Mme ROMANET ;
- la compensation du retrait de la subvention du collecteur du 1% ;
- une revalorisation importante des mesures car l'action est déficitaire.

Une rencontre devrait avoir lieu entre le CG et l'association.

ADSEA : l'association a fait part de sa difficulté à assurer les mesures en 2010 (suite notamment au non-remplacement d'un mi-temps dans le cadre d'un congé maternité). L'association pointe un déficit de cette action qui la conduit à envisager un éventuel retrait pour 2011 : cette information devra être confirmée à l'issue du conseil d'administration de l'association qui aura lieu en décembre.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il semble important de prévoir une remise à plat du financement des mesures ASLL. Cela pourrait s'envisager à la suite de l'étude réalisée sur les baux glissants.

2. le DAAP : travail sur la communication :

Une 1^{ère} commission doit avoir lieu dans la 2^{ème} quinzaine de janvier (*note du 20/12 : la date est fixée le 19 janvier de 10h à 12h à la DVS*).

Le CG doit faire passer aux CAFs :

- le règlement intérieur lorsqu'il aura été approuvé par la Commission permanente du 15 novembre ;
- l'imprimé de demande d'aide en version informatique.

Le site du PDALD sera mis à jour afin d'intégrer ces documents.

Une fiche d'information est élaborée en séance (cf doc ci-joint) ; elle a vocation à être diffusée aux services instructeurs.

4/ Questions diverses :

- demandes de prise en charge d'impayés locatifs par l'ANEF : les conventions ASLL prévoient que le FLU peut être sollicité en cas de constitution d'impayés locatifs dans le cadre du bail glissant : 3 aides sont validées (Mlle WILLIAMS pour 139,80€, Mme BOUZERARA pour 139,63€, Mme BOUQUAL pour 220,21€) une demande nécessite un complément d'information (Mlle NAVARRO).

**Prochaine réunion prévue le jeudi 6 janvier 2011 à 14h00
au Conseil général,
Direction des Ressources Humaines
14 rue du Coin à St Etienne- salle 01 RDC**